



CRÉON, le 14 octobre 2021

*Affaire suivie par Mme Sandrine MAURY Poste : 05.57.34.57.07 Courriel : urbanisme@cc-creonnais.fr*

**OBJET : CONVOCATION EXAMEN CONJOINT Personnes Publiques Associées – REVISION ALLEGEE OBJET UNIQUE 1 PLUI**

Madame la Préfète,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de la procédure de révision allégée à objet unique n°1 du PLUi de la Communauté de Communes du Créonnais et conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion d'examen conjoint qui se tiendra le :

**Judi 28 Octobre 2021 de 10h à 12h**

**Salle polyvalente de St Léon 14 route de Mondon – 33670 SAINT LEON**

Je vous saurai gré de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à cette réunion et de confirmer votre présence auprès des services de la Communauté de Communes du Créonnais.

Cette réunion sera l'occasion de vous présenter les dispositions proposées et recueillir vos observations avant la mise à l'enquête publique du dossier.

Vous trouverez en attache du courriel, un lien afin de télécharger l'ensemble du dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, Mesdames et Messieurs les Présidents, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Communauté de  
Communes du Créonnais  
Alain ZABULON



Organisme	Fonction	Nom	Formule d'appel	Adresse	Courriel
Préfecture de la Gironde	Préfète	Fabienne BUCCIO	Monsieur le Préfet	DRCT - Bureau urbanisme 2 Esplanade Charles de Gaulle CS31397 33077 BORDEAUX CEDEX	<a href="mailto:Claire.MICHAUD@prefecture.gironde.gouv.fr">Claire MICHAUD - préfecture/ DCL/bureau des collectivités locales - claire.michaud@gironde.gouv.fr</a>
DDTM	Directeur Départemental	Renaud LAHEURTE	Monsieur Le Directeur	Cité Administrative BP 90 33090 Bordeaux Cedex	<a href="mailto:renaud.laheurte@gironde.gironde.fr">renaud.laheurte@gironde.gironde.fr</a> <a href="mailto:frederic.kozimor@gironde.gouv.fr">frederic.kozimor@gironde.gouv.fr</a> <a href="mailto:france.potie@gironde.gouv.fr">france.potie@gironde.gouv.fr</a> <a href="mailto:julien.segue@gironde.gouv.fr">julien.segue@gironde.gouv.fr</a>
Conseil Régional d'Aquitaine	Président	Alain Rousset	Monsieur le Président	Hôtel de Région 14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex	<a href="mailto:webmaster@aquitaine.fr">webmaster@aquitaine.fr</a> <a href="mailto:president@nouvelle-aquitaine.fr">president@nouvelle-aquitaine.fr</a> <a href="mailto:pierre.cuvelier@nouvelle-aquitaine.fr">pierre.cuvelier@nouvelle-aquitaine.fr</a>
Conseil Départemental de la Gironde	Président	Jean-Luc Gleyze	Monsieur le Président	Hôtel du Département 1 esplanade Charles de Gaulle CS 71223 33074 Bordeaux Cedex	<a href="mailto:contact@gironde.fr">contact@gironde.fr</a>
SYSDAU	Présidente	Christine BOST	Madame La Présidente	Hangar G2 Quai Armand Lalande BP 88 33041 Bordeaux Cedex	<a href="mailto:sylvia.labeque@sysdau.fr">sylvia.labeque@sysdau.fr</a> <a href="mailto:sysdau@sysdau.fr">sysdau@sysdau.fr</a>
Président de l'AOTU (CD 33)				cf CD33	cf CD33
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux	Président	Patrick SEGUIN	Monsieur le Président	17 place de la Bourse CS 61274 33076 Bordeaux Cedex	<a href="mailto:pseguin@bordeaux.cci.fr">pseguin@bordeaux.cci.fr</a> <a href="mailto:contact@bordeauxgironde.cci.fr">contact@bordeauxgironde.cci.fr</a>
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Gironde	Présidente	Nathalie LAPORTE	Madame la Présidente	46 avenue du Général de Larminat 33074 Bordeaux Cedex	<a href="mailto:cm33@artisanat-aquitaine.fr">cm33@artisanat-aquitaine.fr</a>
Chambre d'agriculture	Président	Jean-Louis DUBOURG	Monsieur le Président	17 cours Xavier Arnozan CS 71 305 33082 Bordeaux Cedex	<a href="mailto:accueil@gironde.chambagri.fr">accueil@gironde.chambagri.fr</a> <a href="mailto:direction@gironde.chambagri.fr">direction@gironde.chambagri.fr</a> <a href="mailto:territoires@gironde.chambagri.fr">territoires@gironde.chambagri.fr</a>
Centre National de la Propriété Forestière	Président	Antoine d'Amécourt	Monsieur le Président	47 rue de Chaillot - 75116 PARIS	<a href="mailto:cnpf@cnpf.fr">cnpf@cnpf.fr</a> <a href="mailto:bordeaux@crpfaquitaine.fr">bordeaux@crpfaquitaine.fr</a>
Autorité environnemental (DREAL Nouvelle aquitaine)	Préfète	Fabienne BUCCIO	Monsieur le Préfet	Autorité environnementale Cité administrative BP 55 33090 BORDEAUX CEDEX	<a href="mailto:Sarah.DAL.ZOVO@developpement-durable.gouv.fr">Sarah DAL ZOVO ppsp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr</a>

CDC CALI- CDC PE2M- CDC RURALES- CDC COTEAUX BORDELAIS  
Frédéric LATASTE- PRESIDENT- B.PAGES + MAIRE CONCERNE



**EXAMEN CONJOINT PPA - REVISION ALLEGEE A OBJET UNIQUE PLUI DE LA COMMUNNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS**  
**JEUDI 28 OCTOBRE 2021 - SAINT LEON 10H**

PPA	NOMS/ PRENOMS	FONCTIONS	MAILS	SIGNATURES
	DUBES Nadine	Adjointe au Maire ST LEON	nadine.dub@orange.fr	
DDT M	POTIE Françoise	Responsable Unité Final	françoise.potie@preonval-de-ger.fr	
Chambre d'Agriculteurs 33	COURAU Jean-Luc	Directeur Délégué	jean-luc.courau@chambre33.fr	
Agence ATELAPHORE	AGNIÉ JANTHON	Chargée d'étude.	agnie.janthon@ateleaphore.fr	
CC	MAURY Sandrine	Chargée mission Plui	sandrine.maury@cc-creonnais.fr	
CC	UATASTE Frédéric	IP. Urbanisme		
CCP	ZARUCON Alain	Président		



CREON, le mardi 2 novembre 2021

**DDTM de la Gironde  
Cité administrative – BP 90  
33090 BORDEAUX cedex**

*Affaire suivie par Sandrine MAURY (poste : 05.57.34.57.07 - courriel : urbanisme@cc-creonnais.fr)*

**Objet : saisine de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers**

Par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le dossier de révision allégée à objet unique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi), arrêté par délibération en conseil communautaire le 19 Octobre 2021.

Conformément à l'article L153-17 du code de l'urbanisme et l'article Article L112-1-1 Code rural et de la pêche maritime, cette saisine porte sur la création d'un STECAL.

J'ai noté que l'avis de Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ou l'information relative donne son avis dans un délai de 3 mois.

Je vous transmets avec cette saisine conformément aux indications de votre site internet :

- un dossier numérique
- un courriel avec en PJ un dossier numérique

Le Président de la Communauté de  
Communes du Créonnais.  
**Alain ZABULON**







CREON, le mardi 2 novembre 2021

**DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Mission évaluation environnementale  
Cité administrative Rue Jules Ferry -  
Boite 55  
33090 Bordeaux Cedex**

*Affaire suivie par Sandrine MAURY (poste : 05.57.34.57.07 - courriel : [urbanisme@cc-creonnais.fr](mailto:urbanisme@cc-creonnais.fr))*

**Objet : saisine de l'Autorité environnementale (Ae)**

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en votre qualité d'Autorité environnementale (Ae), conformément aux articles L104-6 et R104-23 du code de l'urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte des contraintes environnementales par le projet de révision allégée à objet unique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi) et sur son évaluation environnementale. Ce projet a été arrêté par délibération en conseil communautaire le 19 Octobre 2021.

Selon l'article R122-7 du code de l'environnement, la formulation de votre avis intervient dans les trois mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception à l'adresse mail suivante : [urbanisme@cc-creonnais.fr](mailto:urbanisme@cc-creonnais.fr)  
L'avis de l'Autorité environnementale sera réputé sans observations s'il n'intervient pas dans ce délai de trois mois.

J'ai noté que l'avis de l'Autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'avis émis dans le délai<sup>1</sup> sera mis en ligne sur votre site internet.

Je vous transmets avec cette saisine conformément aux indications de votre site internet :

- un dossier numérique
- un courriel avec en PJ un dossier numérique

Le Président de la Communauté de  
Communes du Créonnais.

**Alain ZABULON**



<sup>1</sup>« l'absence d'avis émis dans le délai » est réputé sans observation.cf;R104-25 du CU.

